

Commune de Vaylats

Liste des délibérations de la séance du 19 novembre 2024

Président de la séance : Bertrand GOURAUD

Secrétaire de la séance : Nadine TEIL

Présents : Bertrand GOURAUD, Pascal COURDESSE, Frédéric BRU, Robert CHARRIE, Marie-Blanche DEREUMAUX, Philippe DOCHAIN, Laurent SOUBIROU, Nadine TEIL, Nadège RICHER, Karine INVERNIZZI

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Liste nominative des jeunes diplômés récompensés
- Devis/avenant menuiseries hangar route de Lalbenque
- Devis menuiseries vestiaire
- Subvention exceptionnelle association La Passerelle de Vaylats **SUJET ANNULE**

Questions diverses

M.le maire informe l'assemblée que le sujet « **Subvention exceptionnelle association La Passerelle de Vaylats** » est annulé, les éléments de décision n'ayant pas été réceptionnés.

Délibérations du conseil :

Liste nominative des jeunes diplômés récompensés (N° DE_2024_059)

M. le maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 février 2024 une délibération de principe récompensant à hauteur de 100 euros par élève un enfant demeurant sur la commune, ayant obtenu un diplôme scolaire ou professionnel en 2024 et ce jusqu'à l'âge limite de 25 ans, avait été prise.

Cette délibération précisait également qu'une délibération nominative en cours d'année était nécessaire.

Ayant reçu et vérifié les justificatifs des enfants concernés, la liste définitive des élèves éligibles est la suivante :

NOM	PRENOM
AVARO	ARTHUR
CHUFFART	THIBAUT
COURDESSE	ADRIEN
DEMOUZON	NATAN
DOCHAIN	MAELYS

FRULEUX	HUGO
INVERNIZZI	ALEXANDRE
SORIAT	MARINA
SOUBIROU	MAELLE
TEIL	ROMANE
ZAMOSZENKO	THEO

M. le maire propose au conseil de valider cette liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1 : de valider la liste ci-dessus des élèves concernés par la récompense des diplômes à hauteur de 100 euros par élève

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Devis/avenant menuiseries hangar route de Lalbenque (N° DE_2024_060)

M. le maire rappelle que lors du conseil municipal du mois de mai, l'assemblée avait validé le devis de plâtrerie pour le hangar route de Lalbenque reçu de l'entreprise EIRL Cavallé par la délibération n° DE_2024_034.

Ce devis n° DEVIS1110 s'élevait à 9955.88 euros HT / 11947.06 euros TTC.

M. le maire informe l'assemblée que l'entreprise EIRL Cavallé a été de nouveau consultée pour des travaux supplémentaires à réaliser dans le hangar.

En date du 05 novembre 2024, la mairie recevait par mail un devis avenant de travaux supplémentaires de l'EIRL Cavallé n° DEVIS1175 pour un montant de 12145.01 euros HT / 14574.01euros TTC.

M. le maire fait lecture de ce devis et précise qu'il a également été envoyé à l'assemblée en date du 15 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1 : de ne pas valider le devis n° DEVIS1175 pour un montant de 12145.01 euros HT / 14574.01euros TTC de l'entreprise EIRL Cavallé pour le moment en attendant le retour des autres devis des entreprises consultées.

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Devis menuiseries vestiaire (N° DE_2024_061)

M. le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 15 octobre 2024, l'assemblée a validé la décision de mettre à disposition de la société de chasse La Diane Vaylatoise, le local de l'ancien vestiaire de football et d'acter le changement de destination de ce local.

M. le maire précise que cette délibération n° DE_2024_056 a fait l'objet d'une demande de changement de destination sous le n° DP04632924B0008.

M. le maire informe qu'il est nécessaire de procéder au changement des menuiseries extérieures de ce local.

Après consultation, nous avons reçu un devis n° DEVIS1169 par mail pour le changement des menuiseries extérieures de l'ancien vestiaire de l'entreprise EIRL Cavallé Cédric pour un montant de 3427.14 euros HT / 4112.57 euros TTC.

M. le maire fait lecture de ce devis et précise qu'il a également été envoyé à l'assemblée en date du 15 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° DEVIS1169 pour le changement des menuiseries extérieures de l'ancien vestiaire de l'entreprise EIRL Cavallé Cédric pour un montant de 3427.14 euros HT / 4112.57 euros TTC.

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Questions diverses

- Maison BACH contacter le PNRCQ pour connaître les aides possible pour le soufflage laine de roche dans les combles
- Changement de date du conseil municipal de décembre au 10/12 et non 17/12
- Réunion sécurisation D19 dans l'attente des retours des esquisses de l'architecte Amélie Vidal concernant l'aménagement de la D19
- Articles La Dépêche : jeunes diplômés et nouveau porte drapeaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 21 minutes.

Bertrand GOURAUD
Président de séance

Nadine TEIL
Secrétaire de séance